

-----  
**Mairie de TREMBLECOURT**

# Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 27 Novembre 2015

---

**Présents** : Mme Béatrice CHRETIEN, M Bernard CHRETIEN, Mme Marie-Jeanne CHRETIEN, M Francis COLIN, M Etienne JEMPF, M Jérôme MICHEL, Mme Danielle NOEL, M Frédéric PATARD.

**Etait excusée** : Mme Danièle JANNEL (procuration à M. Francis COLIN)

**Etait absent** : /

M. Jérôme MICHEL est nommé(e) secrétaire de séance.

## ***1. (Délibération 46/15) Droit de préemption***

Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré renonce d'exercer son droit de préemption urbain sur les biens énoncés ci-dessous :

- Parcelles cadastrées AA 217 pour une maison d'habitation située 18 rue de l'église à Tremblecourt, Le tout pour une superficie totale du bien de 07 a 23 ca

Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

## ***2. (Délibération 47/15) Désignation d'un délégué au SIS des côtes en Haye***

Mr Waty Frédéric ayant démissionné de son poste de conseiller il est nécessaire de nommer un nouveau délégué suppléant au SIS des côtes en Haye.

Mme Danièle JANNEL est désignée par le conseil municipal.

La composition de la commission est désormais la suivante :

**Titulaires** :

Mme Marie Jeanne CHRETIEN

M Jérôme MICHEL

**Suppléants** :

Mme Béatrice CHRETIEN

Mme Danièle JANNEL

Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

## ***3. (Délibération 48/15) Indemnités de fonction au premier adjoint***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec effet au 16 octobre 2015, date de son élection, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire à 6,6 % de l'indice 1015 de la fonction publique pour le premier adjoint.

Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

#### **4. (Délibération 49/15) Indemnité de conseil au trésorier**

Le Conseil décide d'attribuer à Monsieur Fabien RICATTE, comptable public de la commune, l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 à hauteur de 50% pour l'exercice 2015.

Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 2

#### **5. (Délibération 50/15) BP eau : Paiement d'une facture**

Le maire rappelle aux conseillers l'incident sur le réseau d'eau potable ayant eu lieu courant de l'été sur la conduite du cimetière. Il est convenu que l'entreprise Viriot-Meyer effectue chaque fois qu'elle intervient un diagnostic du réseau mis à jour et la mise en conformité de celui-ci. Le jour de l'intervention il a été décidé de profiter de l'ouverture pour installer un regard et un compteur à cet endroit.

Ces travaux sont des travaux d'amélioration et sont donc à mandater en investissement. L'autorisation du conseil est nécessaire.

Le conseil municipal autorise le maire à régler cette facture d'investissement au compte 2156 (matériel spécifique d'exploitation).

Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

#### **6. (Délibération 51/15) Décision modificative BP eau : paiement des investissements**

Le maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au BP 2015 de l'eau pour régler les factures d'investissements liées aux travaux sur le réseau d'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements comptables nécessaires.

Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

#### **7. (Délibération 52/15) Dotation de solidarité 2015- Décision d'affectation**

Le conseil municipal demande à Monsieur le président du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle l'attribution de la Dotation de Solidarité exercice 2015 pour les dépenses relatives à :

- Extension du réseau AEP Rue de la croix de mission

Le montant annuel de la dotation de solidarité étant de 4 500,00 €, le taux de subvention de 70 %, le montant subventionnable est de 6 429, 00 € HT.

Le montant total de la facture concernée est de 17 953,58 € HT mandaté sur la section d'investissement du budget eau de la commune.

Le conseil municipal autorise le maire à ratifier les documents correspondants.

Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

#### **8. (Délibération 53/15) Dotation transitoire d'investissement 2015 : Décision d'affectation**

Le conseil municipal demande à Monsieur le président du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle l'attribution de la Dotation transitoire d'investissement 2015 pour les dépenses relatives à :

- Pose d'un caniveau à grille rue de la mairie

Le montant annuel de la dotation transitoire d'investissement étant de 2859,00 €, le taux de subvention de 70 %, le montant subventionnable est de 4 084,29 € HT.

Le montant total de la facture concernée est de 4 226,25 € HT mandaté sur la section d'investissement du budget de la commune.

Le conseil municipal autorise le maire à ratifier les documents correspondants.

Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

## 9. Questions diverses :

### Maintenance des toitures

Des réparations ont été faites courant octobre sur la toiture de la médiathèque et sur le clocher. Un diagnostic et devis a été réalisé par une entreprise pour la toiture du bâtiment mairie/école. D'autres avis seront demandés.

### Organisation des scrutins de décembre

Les conseillers se répartissent pour la tenue des scrutins sur des créneaux de 2 h 30.

### Agenda

- réunion de la commission Elaboration du PLU mercredi 02/12 à 19h00
- prochain conseil municipal vers le 18 décembre
- date de relevé des compteurs d'eau : 02/01/2016

La séance est levée à 21 h 50.